

Les étrangers à Cholet, de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1914

Étude monographique d'une pratique de micro-immigration

Geoffrey Ratouis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1517>

DOI : 10.4000/abpo.1517

ISBN : 978-2-7535-1488-1

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2002

Pagination : 113-124

ISBN : 978-2-86847-794-1

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Geoffrey Ratouis, « Les étrangers à Cholet, de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1914 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 109-4 | 2002, mis en ligne le 20 décembre 2004, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1517> ; DOI : 10.4000/abpo.1517

Les étrangers à Cholet, de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1914

Étude monographique d'une pratique de micro-immigration

Geoffrey RATOUIS

Doctorant en histoire contemporaine,
HIRES – Université d'Angers

À l'écart des voies traditionnelles de communication et des flux de populations, Cholet est la seule agglomération d'importance au cœur d'une vaste région agricole. Les Choletais ont su faire de cet isolement relatif un atout, en créant une structure socio-économique originale. Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, le textile apporte à la ville une indéniable prospérité. Cette renommée n'attire pourtant que peu d'étrangers en quête de travail. En terre choletaise, les industries se nourrissent d'une importante main-d'œuvre locale. Par obligation, par hasard, ou par choix, pour quelques années ou pour toute une vie, quelques étrangers se risquent pourtant à s'y installer. Quels parcours les conduisent à s'établir dans une ville, que rien ne prédispose à les accueillir ?

Dans les premières années du XIX^e siècle, Cholet est une ville en pleine reconstruction. Place stratégique autant que symbolique, au cœur de la Vendée militaire, elle est le théâtre de violents combats pendant la Révolution. Perdue puis reconquise par les armées républicaines, la cité est incendiée à plusieurs reprises. Alors qu'elle compte 8 444 âmes en 1790, la population n'est plus que de 2 162 habitants en 1798. La paix civile à peine restaurée, la ville entame son redressement économique. Dès lors, l'histoire de Cholet se confond avec celle de son développement industriel. En 1804, le tissage occupe 5 000 tisserands, 10 000 dévideuses et 20 000 fileuses, répartis sur tout le Pays choletais. En 1802, le préfet du Maine-et-Loire fait un portrait assez élogieux du dynamisme des manufactures choletaises :

« À la tête des fabriques du département est sans contredit celle de Cholet. La guerre désastreuse de la Vendée avait anéanti cette branche industrielle, mais elle est déjà ressorti de ces ruines. Cette dernière à cette particularité que dispersée sur environ quarante communes elle sert à les vivifier ce qui

est préférable aux manufactures réunies, où les bénéfiques se concentrent en un petit nombre de mains¹. »

La protoindustrie textile occupe une main-d'œuvre rurale abondante, qui ne peut se contenter des activités agricoles traditionnelles. La croissance démographique témoigne de la vitalité économique de la ville, qui est reconstruite à neuf à partir de 1803. Cité martyre aux yeux des contre-révolutionnaires, Cholet fait l'objet d'une surveillance toute particulière du pouvoir central. En 1800, le chef-lieu d'arrondissement est dévolu à Beaupréau. Cholet n'est alors que chef-lieu de canton. Cette décision atteste de la méfiance des autorités envers les populations locales. Une suspicion partagée par les Choletais qui restent défiants à toutes interventions des pouvoirs publics. Ni la Révolution de 1830, ni l'insurrection avortée de la duchesse de Berry, en 1832, ne provoquent de nouveaux soulèvements. Cholet, ville patriote sous la Révolution, est un foyer libéral. Toutefois, pour les Choletais, le traumatisme dû aux guerres de Vendée est grand. L'épisode révolutionnaire imprègne profondément l'esprit des populations, pour qui, tout ce qui vient de l'extérieur est dorénavant suspect. Si Cholet conserve l'image d'une ville repliée sur elle-même, les échanges économiques se multiplient. « Les foires de Bordeaux, Rouen, Beaucaire et Nantes sont les principaux débouchés pour l'intérieur ; l'Espagne, l'Amérique et la traite des noirs pour l'extérieur². » Les routes stratégiques, construites sous la Monarchie de juillet pour prévenir toute nouvelle insurrection, facilitent le commerce et les transports. Il faut toutefois attendre 1866, pour que la ville soit reliée au réseau de chemin de fer.

Bien avant l'afflux de réfugiés pendant les deux guerres mondiales et l'immigration économique de masse des Trente Glorieuses, les Choletais vivent, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, leur première rencontre avec des populations d'origines étrangères. En l'absence d'archives produites par les étrangers eux-mêmes, les sources permettant de retracer leur parcours émanent exclusivement des pouvoirs publics. Les registres de recensement, les rapports de police et les dossiers administratifs en constituent l'essentiel. Les étrangers font l'objet d'une surveillance toute particulière des autorités préfectorales et municipales. Déplacements et mutations sont consignés avec soin. Les étrangers résidant à Cholet sont absents des archives judiciaires. Aucun d'entre eux n'a été expulsé, emprisonné ou n'a eu maille à partie avec la justice, de quelque manière que ce soit³. L'insuffisance des sources disponibles, leur hétérogénéité et leur rareté, rendent l'examen de ces populations d'autant plus difficile. Notre étude n'a pour ambition que de lever le voile sur le parcours et l'intégration de ces

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 54M1, essai sur la statistique de Maine-et-Loire, présenté au ministre de l'Intérieur le 30 Fructidor an X, cité par LEBRUN, François, *L'histoire vue de l'Anjou*, Angers, Siraudeau, 1964, p. 84.

2. *Ibidem*, p. 85.

3. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 32M9-12, étrangers expulsés (1851-1907) et 32M13, prisons départementales, arrêtés d'expulsion (1909-1913).

quelques étrangers dans la société choletaise, de retranscrire la chronique d'une immigration ordinaire dans un chef-lieu de canton de l'Ouest de la France. Nous nous attacherons tout particulièrement à comprendre les mécanismes de cette micro-immigration en replaçant l'individu au centre de notre questionnement. Pourquoi et comment ces étrangers sont-ils venus vivre à Cholet ? N'est-ce qu'une étape dans leur parcours migratoire ? Quels comportements socioculturels adoptent-ils ? Quels regards les Choletais portent-ils sur eux ? Nous aborderons successivement les caractéristiques de cette micro-immigration, les parcours migratoires, et les facteurs de leur assimilation.

Une micro-immigration aléatoire et diversifiée

Une présence anecdotique

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'en 1914, les recensements successifs font état en moyenne de trente étrangers résidant à Cholet. On en dénombre 17 en 1851, 33 en 1876, 46 en 1891 et 28 en 1911⁴. Les phases d'accroissement et de stagnation du nombre d'immigrés correspondent à celles déterminées par Gérard Noiriel⁵. À ces statistiques officielles, ne faut-il pas encore soustraire les religieuses de nationalités étrangères, qui ne participent pas à la vie de la cité. Établie en périphérie de la ville, la congrégation du Bon Pasteur, dont la maison mère est à Angers, accueille des sœurs de toute l'Europe et plus particulièrement des états allemands. Ces religieuses se donnent pour mission de rééduquer des jeunes filles au comportement déviant. Si la présence de ces religieuses dans la société choletaise est négligeable, elles représentent néanmoins entre un quart et un tiers du contingent d'étrangers résidant à Cholet. Se pose également la question des étrangers appartenant à la population dite flottante. Les artistes ambulants n'entretiennent aucune relation régulière avec la ville et ses habitants. Seuls les recensements de 1851 à 1876 en mentionnent la présence⁶. La proportion des étrangers est d'autant plus faible que Cholet connaît une croissance démographique soutenue. En 1911, la ville compte 20000 habitants, contre 10000, en 1851. Ainsi en un peu plus d'un demi-siècle, la population choletaise double, tandis que le nombre d'étrangers se stabilise à partir de 1872. Le même phénomène se produit à l'échelle du département, où leur nombre reste stable jusqu'en 1914⁷. Les étrangers mentionnés dans les recensements successifs représentent moins de 0,15 % de la population choletaise.

4. AM Cholet, 1F16, 1F21, 1F24 et 1F28, registres de recensement de la ville de Cholet pour les années correspondantes.

5. NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français, histoire de l'immigration aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, p. 138.

6. Ils sont 4 en 1851 et 2 en 1876.

7. ROSETINY, Dominique, *Les étrangers en Maine-et-Loire (1880-1940)*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 2001, p. 56.

**Évolution du nombre d'étrangers recensés
comparée à celle de la population choletaise**⁸

	1851	1872	1881	1891	1901	1911
Nombre d'étrangers résidant à Cholet	17	38	33	41	20	30
Population choletaise (en nombre d'habitants)	10096	13315	14225	16891	19352	21058

Malgré sa vitalité économique, Cholet accueille deux fois moins d'étrangers que Saumur, située sur l'axe ligérien et desservie par le chemin de fer depuis 1848⁹. Elle n'est pas une ville d'étape, où les étrangers de passage peuvent espérer travailler quelque temps, avant de repartir pour une autre destination. La capitale des Mauges, devenue sous-préfecture en 1857, est moins attractive qu'une ville de même taille, ayant un potentiel économique moindre. Le qualificatif d'industrielle dont se pare la ville de Cholet, reflète une réalité économique et sociale. En 1881, la part des travailleurs dans l'industrie et l'agriculture représente 67 % de la population active contre 16 % pour les personnes exerçant un commerce ou une profession libérale¹⁰. Forte consommatrice d'ouvriers peu qualifiés, l'industrie textile ne requiert pas l'apport de travailleurs étrangers. Elle bénéficie d'un réservoir de main-d'œuvre important. Dans les zones rurales voisines, la densité de population reste forte. Pourquoi ces étrangers viennent-ils s'installer spontanément à Cholet, alors que peu d'opportunités leur sont offertes ? À l'exception de ceux qui sont nés en France, les sources disponibles ne nous permettent pas de déterminer s'ils ont préalablement transité par d'autres villes françaises, ni depuis combien de temps ils errent sur le territoire national. Il semble improbable que leur choix premier se soit porté sur Cholet. Il n'existe aucune communauté préétablie, susceptible de les accueillir et de leur venir en aide. Leur installation, même temporaire semble donc être fortuite. Il est toujours difficile de reproduire les parcours migratoires et d'en comprendre les motivations¹¹.

Origines nationales et comportements sociaux

La modestie du nombre d'étrangers contraste avec la diversité de leur origine nationale. À chaque recensement, il est fait état d'au moins huit nationalités différentes¹². Certes ces étrangers sont, dans leur très grande majo-

8. Arch. municipales de Cholet, inventaire Thivollier, sous-série 1F, population.

9. ROSETINY, Dominique, *Les étrangers...*, p. 56

10. Archives municipales de Cholet, 1F22, registre de recensement de la ville de Cholet pour l'année 1881.

11. Gérard Noiriel fait remarquer dans *Le creuset français*, p. 147, qu'il est « difficile de rendre compte du foisonnement des déplacements individuels, des multiples va-et-vient qui caractérise l'immigration... ».

12. Donnée établie d'après l'étude de tous les registres de la ville de Cholet de 1851 à 1911.

rité, originaires d'Europe, même si quelques Américains du Sud, Turcs et Égyptiens apparaissent de façon sporadique dans les dénombrements. En 1851, les Suisses constituent le premier groupe d'étrangers avec sept ressortissants. À partir de 1886, les Allemands sont les plus nombreux, grâce à la présence de neuf religieuses de la communauté du Bon Pasteur. Chaque nationalité n'étant représentée que par quelques ressortissants (de un à douze) il est d'autant plus difficile de suivre le développement d'un groupe particulier. D'un recensement à l'autre, la naissance d'un enfant ou le départ d'une famille bouleverse la répartition par nationalité. De plus, les vagues de naturalisations, perceptibles à partir du recensement de 1891, font disparaître des statistiques certains groupes nationaux très présents précédemment. Ainsi, la naturalisation de deux familles d'origines suisses, écarte cette catégorie des dénombrements¹³. L'étude de leur lieu de résidence sur la commune de Cholet ne révèle aucune concentration de ces populations dans un espace particulier. Ils habitent des quartiers correspondant à leur statut social ou à leur activité professionnelle. Les étrangers exerçant une profession libérale (pharmaciens, médecins) sont domiciliés dans les quartiers neufs du nord de la ville. Ceux qui possèdent un commerce habitent dans le centre (place Rougé, rue Nationale)¹⁴. En raison de leur faible nombre et de la diversité de leur origine nationale, les étrangers se fondent dans la population locale. Il leur est impossible de créer un embryon de groupe communautaire. Ainsi les familles italiennes, suisses ou espagnoles n'habitent ni le même immeuble, ni le même quartier. Ces étrangers vivent dans une structure familiale. Leur existence ne semble pas différente de celle de leur voisinage. Par conséquent, il est délicat de définir quelques particularités qui les singularisent des populations indigènes. Contrairement aux Choletais, les étrangers exercent dans leur très grande majorité un commerce ou une activité artisanale. Ils viennent pratiquer un savoir spécifique à leur origine nationale. Les Suisses sont pâtisseries, banquiers ou horlogers. Les Belges et les Allemands sont brasseurs de bière¹⁵. Il n'est pas rare que la bourgeoisie choletaise fasse appel à une domesticité étrangère. Ainsi à la Belle Époque, les domestiques anglaises ou irlandaises sont-elles très recherchées par les élites locales. Gouvernantes, préceptrices ou simples femmes de chambre, elles sont employées par quelques-unes des plus importantes familles d'industriels. Dès les débuts de la III^e République, les emplois qu'occupent les étrangers se diversifient et ne sont plus en lien avec leur origine nationale. Si la population étrangère ne reflète pas la structure socio-économique choletaise, toutes les catégories sociales y sont représentées. Cette diversité rend encore plus improbable le sentiment d'appartenance à un groupe spécifique.

13. Arch. mun. Cholet, 1F26, registre de recensement de la ville de Cholet pour l'année 1901.

14. Étude réalisée d'après les notifications de domiciliation inscrite dans les registres de recensement de 1851 à 1911.

15. Voir en particulier Arch. mun. Cholet, 1F16 et 1F21, registre de recensement de 1851 et 1876.

Parcours individuels et micro-immigration

Genèse d'une micro-immigration

En 1833, l'arrivée de réfugiés polonais à Cholet constitue le premier fait notable d'immigration. Après avoir été tenus à l'écart de la population française, soixante soldats et sous-officiers polonais du dépôt de Bergerac sont envoyés en Maine-et-Loire et dispersés dans le département. L'autorité préfectorale, qui a la charge de l'opération, choisit les villes d'accueil en fonction « de la fermeté et du dévouement des maires sous la surveillance desquels ils seront placés¹⁶ ». Il est stipulé que « le nombre d'étrangers dans chaque commune ne doit pas excéder les moyens de répression de la gendarmerie ». Quels que soient les sentiments de l'opinion publique française à l'égard des exilés polonais, ces étrangers sont considérés comme potentiellement dangereux. Ils sont soumis à un habile système de surveillance et de contrôle, qui les met sous la dépendance des pouvoirs publics. Les réfugiés sont subventionnés et reçoivent une indemnité proportionnelle au grade qu'il occupait dans l'armée polonaise. Ils sont dans l'obligation de contresigner une feuille de présence hebdomadaire et de demander l'autorisation s'ils veulent s'absenter de leur lieu de résidence. Ainsi, pour aller rendre visite à leurs compatriotes, domiciliés dans d'autres villes du département, ils doivent se plier aux exigences d'un strict contrôle administratif. Pour les maintenir dans cet état de subordination, il leur est interdit de recevoir aides ou subsides des municipalités et des populations locales¹⁷. Sur les neuf Polonais qu'accueille l'arrondissement de Beaupréau, Cholet en héberge six (trois sous-officiers et trois soldats). En 1834, le régime de surveillance auquel ils sont soumis s'adoucit. « Les réfugiés subventionnés ont en général compris le devoir que leur imposaient l'hospitalité et la générosité de la France. Aucun d'eux n'a pris part aux derniers troubles qui ont affligé le Pays¹⁸. » Le ministre de l'Intérieur les dispense de contresigner la feuille de présence hebdomadaire. Bénéficiant d'une plus grande liberté de circulation, trois des six réfugiés quittent la ville, pour Saumur et Angers, où ils ont trouvé de l'ouvrage. Les trois Polonais restants suivent des parcours distincts. Deux d'entre eux se marient avec des Françaises et exercent les professions de cordonnier et d'ouvrier relieur. Leurs revenus étant suffisants, ils sont rayés de la liste des subventionnés dès 1848. Le troisième, s'il est décrit comme un « ouvrier rangé et laborieux à la moralité très bonne », n'en est pas moins « un tisserand peu occupé, dont la situation peu aisée est voisine de l'indigence¹⁹ ». La préfecture maintient sa subvention

16. Arch. mun. Cholet, F5, secours pour les étrangers réfugiés en France, correspondance du sous-préfet de Beaupréau au maire de Cholet du 5 septembre 1833.

17. Arch. mun. Cholet, F5, instruction du 22 juillet 1843, adressée à Messieurs les Préfets, relativement aux dispositions à observer à l'égard des réfugiés en France pour causes politiques.

18. Arch. mun. Cholet, F5, correspondance du sous-préfet de Beaupréau au maire de Cholet du 21 mai 1834.

19. Arch. mun. Cholet, F5, rapport du sous-préfet de Cholet sur les subventions accordées aux étrangers réfugiés dans l'arrondissement pour causes politiques, 1869.

jusqu'en 1869, date à laquelle il entre à l'hospice, malade et infirme. Les parcours, de ces trois réfugiés polonais, ne sont en rien exceptionnel. Ils partagent le quotidien des Choletais et s'intègrent dans une société où la mobilité sociale est très réduite.

Micro-immigration et parcours intégrateur

La présence d'étrangers à Cholet s'intensifie dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1851, sur les 17 étrangers comptabilisés, trois familles (deux suisses et une polonaise) sont installées définitivement. La durée de séjour est étroitement liée à la profession ou à l'activité exercée. Les domestiques et autres travailleurs itinérants ne sont que de passage. Si l'on excepte les religieuses du Bon Pasteur, trois étrangers sur quatre, s'établissant dans la ville, sont des hommes²⁰. Le parcours du migrant est traditionnel. Il arrive seul, exerce son métier et se marie avec une Française. À la fin du XIX^e siècle, rares sont les étrangers qui arrivent en couple, alors qu'entre 1851 et 1876, la pratique est plus courante. C'est à la Belle Époque que les mariages mixtes sont les plus nombreux. Officiellement, toute Française mariée à un étranger prend la nationalité de son époux²¹. Mais le recenseur ne respecte pas toujours la consigne, altérant ainsi le décompte réel des individus ne possédant pas la nationalité française. Pour un étranger, s'installer à Cholet n'est pas toujours un acte individuel. En 1901, un jeune couple, originaire de la ville de Calatayud en Espagne, fonde un petit commerce de denrées alimentaires. L'épicerie familiale prospérant, des parents et des proches, tous originaires de leur ville natale, les rejoignent progressivement. En 1906, cette famille composée de 12 membres, dont quatre enfants, constitue le premier groupe de nationalité étrangère présent à Cholet. Le recensement de 1911 indique que de nouveaux membres de la famille ont également immigré à Cholet, alors que d'autres ont quitté la ville²². Cet exemple constitue l'unique cas de micro-immigration collective que nous avons pu observer.

Entre choix délibéré et obligation, acquérir la nationalité française est le dernier acte de la vie administrative de l'étranger. En perdant sa nationalité, il disparaît des statistiques et des listes de recensement, ne gardant que son patronyme pour rappeler ses origines. Notons que tous les étrangers installés définitivement à Cholet n'accomplissent pas cette démarche. Si les recensements de 1891, 1901 et 1906 signalent la naturalisation de quelques

20. Arch. mun. Cholet, de 1F16 à 1F29, étude réalisée à partir de tous les registres de recensement de la ville de Cholet, de 1851 à 1914. Cette proportion est légèrement supérieure à celle établie par Gérard NOIRIEL, *Le creuset français*, p. 138.

21. À partir de 1881, sur chaque registre de recensement, il est notifié à l'intention des recenseurs que « la femme française qui a épousé un étranger doit être considérée comme partageant la nationalité de son mari. L'étrangère qui a épousé un Français doit être considérée comme française ».

22. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 32M1 et 32M6, sûreté générale, surveillance des étrangers (1833-1917).

familles installées de longue date à Cholet, le phénomène n'est pas commun²³. Il s'agit dans la plupart des cas de la décision d'un père de famille, mariée à une Française, qui souhaite partager la nationalité de sa femme et de ses enfants. La procédure de naturalisation permet de mieux connaître l'identité et le parcours de l'étranger. Le dossier administratif élaboré à cette occasion constitue une des seules sources de qualité, relatant son quotidien et sa vie sociale. Nous nous sommes particulièrement intéressés à deux cas de naturalisation. Le premier concerne un pharmacien d'origine belge, dont l'officine se situe boulevard Gustave Richard à Cholet. Né dans le département du Nord, en 1847, d'un père Belge, il fait ses études à Lille et à Paris, avant de s'installer à Cholet en 1877. Il est marié à une Française dont il a trois enfants, et ses revenus annuels sont estimés à 10 000 francs. Alors qu'il souhaite intégrer, en qualité de pharmacien, l'hospice de la ville et le 77^e régiment d'infanterie de ligne stationné à Cholet, il est écarté de la fonction publique, parce qu'il ne possède pas la nationalité française. S'il souhaite être naturalisé, c'est avant tout pour poursuivre son ascension sociale. Seule ombre au tableau dans le parcours de ce notable de province, il n'a effectué son service militaire, ni en France, ni en Belgique. Il obtient toutefois la nationalité française en 1891, grâce à l'appui du maire de Cholet qui voit en lui un « républicain, même si l'intérêt de sa profession l'oblige à une certaine réserve²⁴ ». Le second cas de naturalisation, qui a retenu notre attention est celle d'un soldat, chef de musique au 77^e régiment de ligne. Originaire des États pontificaux, ce dernier intègre l'armée française en 1866. Il participe aux campagnes de Rome et à la guerre franco-prussienne. Prisonnier en 1870, il poursuit sa carrière militaire. Il est muté à Cholet en 1882. En 1885, il demande sa naturalisation. Le maire de Cholet appuie sa requête, considérant qu'à la lumière de ses états de service militaire, il « réunit toutes les conditions voulues de conduite et de moralité pour qu'il soit donné une solution favorable à la faveur qu'il a l'honneur de solliciter²⁵ ». Les demandes de naturalisation sont motivées tant par des raisons personnelles, que professionnelles et administratives et ne constituent pas toujours le dernier acte d'un parcours intégrateur.

Les Choletais et les étrangers

Entre discours...

En Anjou, le Pays choletais fait figure d'entité socio-économique atypique. « Sur un isolat naturel, se serait constitué dans un premier temps un isolat politique qui aurait été lui-même par la suite un isolat économique et culturel²⁶. » Toutefois, Cholet, centre urbain et industrialisé a peu de

23. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 32 M8, naturalisation, affaires terminées (1879-1894).

24. *Idem*.

25. *Id.*

26. CHAUVET, Alain, *Porte nantaise et isolat choletais, essai de géographie régionale*, thèse de Géographie, Université de Nantes, 1986, 2 volumes, p. 54.

points communs avec les Mauges rurales. Alors que la Vendée militaire est dominée par les réactionnaires, Cholet est acquise, de longue date, aux idées libérales. Dès l'instauration de la Seconde République, les ouvriers tisserands se réunissent en une société pour défendre leurs intérêts. Si la bourgeoisie industrielle apporte son soutien à l'Empire, l'opposition républicaine reste vive. À l'instar d'Angers ou de Saumur, Cholet tombe dans le giron républicain, dès les débuts de la Troisième République. En raison de la concentration industrielle et de la tradition ouvrière, les mouvements sociaux se développent. Dans l'industrie textile, les grèves se succèdent, donnant parfois lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre. C'est à Cholet, que l'on célèbre pour la première fois en Maine-et-Loire, le 1^{er} mai. Dans cette ville où les luttes politiques sont ardentes, l'opinion publique n'est pas ancrée dans une culture des préjugés. Les Choletais sont sensibles aux mouvements d'opinion qui parcourent la société française de la Belle Époque. Crises internationales et querelles franco-françaises entretiennent un nationalisme populaire, qui contribue à alimenter certains discours xénophobes. Lors de l'affaire Dreyfus, le journal *l'Intérêt Public de l'arrondissement de Cholet* multiplie les campagnes antisémites et germanophobes. Cette attitude n'est en rien atypique. La plupart des journaux du département publient le même type d'articles²⁷. Si la paranoïa et l'espionnisme se développent dans l'opinion publique, l'affaire Dreyfus ne modifie pas le regard des Choletais sur les étrangers. Ainsi, nul ne s'offense de ce que la cuisinière personnelle du colonel commandant le 77^e régiment d'infanterie de ligne soit allemande. Le pragmatisme de la population choletaise à cet égard contraste avec la violence du contexte socio-politique. La guerre du Transvaal, puis la crise de Fachoda renforcent l'anglophobie. En avril 1900, à l'occasion d'un concert de charité donnée par la société Sainte Cécile, Théodore Botrel, chansonnier breton et héraut d'un monarchisme emprunt de nationalisme, se produit à Cholet. L'auteur du *Mouchoir rouge de Cholet* fait un triomphe et le journal *l'Intérêt Public* ne tarit pas d'éloges sur sa prestation.

« Il excelle quand il débite ses tirades patriotiques. Il hait les Anglais ; il chante les exploits des héros bretons, les glorieuses épopées de notre France ; il chante le commandant Marchand qui malgré les Anglais a pris Fachoda, et la salle croule sous les bravos. Applaudi avec frénésie, et rappelé sans cesse, Botrel a été acclamé chaleureusement lorsqu'il a narré en vers vibrant, *Les coquelicots*, et la fin glorieuse du colonel de Villebois-Mareuil au Transvaal²⁸. »

Ces discours nationalistes empreints de xénophobie ont-ils une influence sur les comportements des Choletais ? Aussi sensible soit-elle à une certaine forme d'exaltation patriotique, l'opinion publique choletaise se montre constante dans ses relations avec les ressortissants étrangers.

27. BARBARIT, Christine, *L'antisémitisme à travers la presse angevine de 1892 à 1902*, mémoire de maîtrise, Université catholique de l'Ouest, 1989.

28. *L'Intérêt Public de l'arrondissement de Cholet* du 6 mai 1900.

Les rapports de police ne relatent aucun incident à caractère xénophobe²⁹. Ces sources sont toutefois insuffisantes pour faire apparaître des actes de discrimination, dont ils ont pu être victimes au quotidien.

...Et réalités sociales

Les étrangers domiciliés à Cholet sont majoritairement catholiques. Leur intégration est donc favorisée par des pratiques culturelles communes à celles de la population indigène. Qu'en est-il pour ceux qui ne partagent pas la religion de la très grande majorité des Choletais ? En 1851, sept des onze protestants recensés à Cholet sont de nationalité étrangère. Même si la ville est un foyer libéral, les Choletais sont profondément attachés à la religion catholique. En 1903, la municipalité républicaine refuse de cautionner l'expulsion des congrégations religieuses. Elle souhaite se dédouaner de toute attitude anticléricale. Si l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État ne provoque pas d'incidents sérieux, les Choletais, de toutes tendances politiques, sont hostiles aux inventaires des églises. En 1909, la béatification de Jeanne d'Arc est célébrée avec faste et enthousiasme. Très pratiquants, les Choletais n'en sont pas moins tolérants. Calvinistes et luthériens célèbrent leur culte sans entrave, ni pression sociale. Il n'existe pas à Cholet de lieux de culte autres que les églises ou les chapelles catholiques. En raison de leur petit nombre, les protestants ont une pratique religieuse non-ostentatoire, dans un cadre familial et privé. Dans les mariages mixtes, lorsque les parents sont de confessions différentes, les enfants n'adoptent pas nécessairement la religion de leur père. Le recensement de 1851 fait état d'un cas tout particulièrement intéressant. Un ressortissant suisse, calviniste, se marie avec une catholique française. Quatre de leurs enfants sont catholiques et deux sont calvinistes³⁰. Au-delà des raisons personnelles qui ont guidé le choix de ses parents, il est intéressant de constater que la pratique religieuse n'est pas un facteur de reconnaissance sociale ou un vecteur d'intégration culturelle. Les mariages mixtes sont pratiqués dans toutes les couches sociales. Six mariages sur dix sont des unions mixtes³¹. Simple ouvrière ou fille de notable, les Choletaises n'hésitent pas à prendre pour époux un étranger, le critère déterminant restant son statut social. Peu nombreux, les étrangers n'ont d'autres choix que de se fondre dans la société choletaise, en adoptant les comportements, mais en conservant leur identité culturelle et religieuse.

Gros chef-lieu de canton, devenue sous-préfecture en raison son indéniable réussite économique, Cholet n'en a pas moins conservé son état d'isolat démographique. Au XIX^e siècle, les industriels choletais partent à

29. Arch. mun. Cholet, 1I22 à 1I26, rapports tri-hebdomadaires des commissaires de police (1861-1900).

30. Arch. mun. Cholet, 1F16, registre de recensement de la ville de Cholet pour l'année 1851.

31. Donnée établie d'après les registres de recensement de la ville de Cholet, de 1851 à 1911.

la conquête de nouveaux débouchés commerciaux. La capitale des Mauges tisse des relations parfois étroites avec l'Italie, l'Afrique du Nord, le Transvaal et les états du sud des États-Unis. Pourtant les échanges migratoires sont rares. Non que la ville soit hermétique à toute influence extérieure, mais le développement de son industrie ne nécessite pas d'apport de main-d'œuvre étrangère. Cholet n'est pas une terre d'immigration. Les étrangers, s'y installant définitivement ou y résidant quelques années sont rares. Leur présence est anecdotique et ne modifie en rien les comportements sociaux d'une population qui sait être sensible aux évolutions socio-culturelles de son temps. Cette micro-immigration, si modeste soit-elle, est constante tout au long du XIX^e siècle. Présents dans toutes les couches de la société, les étrangers ne rencontrent pas d'obstacles spécifiques pour s'y intégrer, quelle que soit leur origine nationale ou leur statut. Dans une ville manufacturière où les inégalités sont grandes entre ouvriers tisserands et élites économiques, ils se distinguent essentiellement par leur choix professionnel, en exerçant une activité en lien avec l'artisanat ou le commerce de détail. Mais cette micro-immigration reflète surtout des parcours individuels sans véritable lien entre eux. Ainsi est-il difficile d'en définir les caractéristiques et de broser le portrait de l'étranger « moyen » ayant résidé à Cholet dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

RESUME

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Cholet vit au rythme de son développement industriel. Le tissage fait la prospérité de la ville. La forte densité de population rurale lui assure un apport constant de main d'œuvre, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des travailleurs étrangers. En dépit de son indéniable réussite économique, la cité reste à l'écart des principales voies de communications et des flux de populations. Les étrangers qui décident de s'établir dans la capitale des Mauges sont rares. Si cette micro-immigration est des plus modeste, elle reste constante jusqu'en 1914. Avant l'afflux de réfugiés des deux guerres mondiales et l'immigration économique de masse des Trente Glorieuses, les Choletais vivent alors leur première rencontre avec des populations ne partageant ni la même histoire, ni la même culture.

ABSTRACT

In the second half of the 19th century, the pattern of life in Cholet was marked by its industrial development. Weaving brought great prosperity to the town. A constant supply of manual labour was guaranteed by Cholet's densely populated rural surroundings, meaning that there was no need to call in workers from further afield. Despite its undeniable economic success, the town remained distanced from the main channels of communication and untouched by changes to its population. It was rare for an outsider to decide to settle in the capital of the Mauges. But although the immigration rate was at the lowest of levels, it did at least remain constant until 1914. It was at this point, before the influx of refugees from the two World Wars and the following three decades of economic growth and mass movement of labour, that the inhabitants of Cholet had their first encounter with people who shared neither the same history nor the same culture.